



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Avril 2007

Date de la convocation 18 Avril 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de la Chapelle à Aspiran
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Alain ALQUIER, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Pierre OLLIER, Mérfons M. Jacques FUZIER, Octon Mme Noëlle GROS, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault M Bernard KHON, Villeneuveville Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuveville</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

Objet : Compétence « Petite enfance - Jeunesse » - Réalisation de structures multi-accueil – Dossier de demande de subventions

Madame FONT rappelle que par délibération en date du 18 octobre 2006, le Conseil communautaire a engagé une modification de ses statuts, approuvée par arrêté préfectoral du 31 janvier 2007, pour se saisir de la compétence facultative « Exercice par la Communauté de communes du Clermontais d'une compétence en matière d'action en direction de la petite enfance et de la jeunesse ».

Madame FONT précise que le rapport d'études réalisé pour le compte de la Communauté de communes par le Cabinet KPMG fait apparaître que tant le volume de l'offre de modes de garde des jeunes enfants que sa répartition géographique paraissent sous dimensionnés. Au-delà des prestations de garde, de nouvelles demandes en matière d'activités d'éveil de qualité et de socialisation des enfants apparaissent, auxquelles ne répondent à ce jour que les structures collectives et crèches familiales.

- Entre 1999 et 2005, 1384 naissances ont été enregistrées sur le Clermontais, soit une moyenne annuelle de 197 naissances. En 2004, 222 naissances ont été enregistrées, contre 223 en 2005 et près de 280 en 2006.
- une centaine d'assistantes maternelles agréées assurent l'essentiel de l'offre : capacité d'accueillir environ 140 enfants (hors les familles d'accueil).
- Elles exercent principalement en mode libéral.
- 2 structures collectives d'accueil, exploitées en régie par les communes (Multi - accueil de CLERMONT L'HERAULT, et halte garderie de CANET) : capacité totale d'accueil agréée par la CAF de 50 enfants.
- Un projet de nouvelle crèche collective de 20 places, porté par la Mutualité Française est en cours de réalisation sur ASPIRAN.
- Au total, 30 % des 0/3 ans bénéficient des modes de garde collectifs ou par des assistantes maternelles (contre 35% en moyenne sur la Région, et 42% au niveau national).
- Les demandes des parents sont de plus en plus complexes, concernant l'amplitude des horaires des services, les activités éducatives et d'éveil,...
- Les familles alternent souvent différents modes de garde, et si la crèche est la structure la plus prisée par les familles les moins et les plus aisées (peu onéreux et de nombreuses activités) le réseau des assistantes maternelles offre une souplesse certaine face à des demandes atypiques concernant des plages horaires étendues du fait que nombre de parents travaillent à l'extérieur du territoire.
- Les structures collectives ont la préférence des parents.
- Des demandes atypiques ont été identifiées, concernant des plages horaires étendues du fait que nombre de parents travaillent à l'extérieur du territoire.

Les besoins ainsi exprimés portent sur :

- Mieux couvrir le territoire mais en gardant tout de même un objectif de rentabilité,
- Mutualiser les moyens,
- Privilégier les structures de proximité à une structure centrale.

L'objectif est de maintenir une offre d'équipements et une qualité des activités proposées, tout en conservant la proximité.

Par délibération en date du 18 octobre 2006, un programme de réalisation de nouvelles structures d'accueil collectif des jeunes enfants et leur d'implantation sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais a été délibéré.

Lors de cette même séance, un programme de réalisation de nouvelles structures d'accueil collectif des jeunes enfants et leur d'implantation sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais a été délibéré par le Conseil communautaire.

Il a été décidé :

- . La réalisation de nouvelles structures sur PAULHAN et CANET,
- . L'extension de la structure d'accueil de CLERMONT L'HERAULT.

Ce programme doit permettre au Clermontais de prendre en compte une grande partie de la différence entre l'offre de garde du territoire (environ 220 enfants de la tranche d'âge des 0 – 3 ans qui en compte 700 à 800), et le besoin effectif (environ 450 enfants), dont on constate au niveau national qu'il se situe autour d'un tiers des enfants de cette tranche d'âge.

Conjointement à ce programme, un développement du service d'accueil régulier familial (crèche familiale) sera mené afin d'augmenter l'offre d'accueil en salariant de nouvelles assistantes maternelles par la Communauté de communes.

De même, l'ouverture en septembre 2007, d'un relais d'assistantes maternelles destiné à mettre en lien les parents et les assistantes maternelles agréées du territoire, permettra une sensibilisation et une meilleure information sur le métier d'assistante maternelle, afin de susciter des vocations sur le territoire.

Les besoins ainsi exprimés portent sur :

- Mieux couvrir le territoire mais en gardant tout de même un objectif de rentabilité,
- Mutualiser les moyens,
- Privilégier les structures de proximité à une structure centrale.

L'objectif est de maintenir une offre d'équipements et une qualité des activités proposées, tout en conservant la proximité.

Le budget prévisionnel du programme communautaire s'établit comme suit :

1. Crèche de CANET - Budget prévisionnel pluriannuel HT- 20 places :

DEPENSES		MONTANTS (préciser HT ou TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense			
	-charges à caractère général		33 000 €	33 000 €
	- Personnel		230 000 €	230 000 €
	- Dotations aux amortissements		53 717 €	53 717 €
	- Frais financiers		26 299 €	26 299 €
	- Total prévisionnel		343 016 €	343 016 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense			
	- Travaux	405 600 €		
	- Honoraires (12%), études foncières (hors coût terrain)	100 000 €		
	- Mobilier, aménagt intérieur	59 000 €		
	- Total Investissement	564 600 €		

RECETTES	MONTANT (HT)	%
Total investissement	564 600 €	100 %
AUTOFINANCEMENT	112 920 €	20 %.
SUBVENTIONS	451 680 €	80 %.
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....	112 920 €	20 %.
ETAT (DDR)	112 920 €	20 %.
CAF	225 840 €	40 %.

2. Crèche de PAULHAN - Budget prévisionnel pluriannuel HT- 20 places :

DEPENSES		MONTANTS (préciser HT ou TTC)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense			
	-charges à caractère général		33 000 €	33 000 €
	- Personnel		230 000 €	230 000 €
	- Dotations aux amortissements		53 717 €	53 717 €
	- Frais financiers		26 299 €	26 299 €
	- Total prévisionnel		343 016 €	343 016 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense			
	- Travaux	405 600 €		
	- Honoraires (12%), études foncières (hors coût terrain)	100 000 €		
	- Mobilier, aménagt intérieur	59 000 €		
	- Total Investissement	564 600 €		

RECETTES	MONTANT (HT)	%
Total investissement	564 600 €	100 %
AUTOFINANCEMENT	112 920 €	20 %.
SUBVENTIONS	451 680 €	80 %.
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....	112 920 €	20 %.
ETAT (DDR)	112 920 €	20 %.
CAF	225 840 €	40 %.

3. Extension de la crèche de CLERMONT L'HERAULT HT- 15 places :

DEPENSES		MONTANTS (HT)		
		Année 1	Année 2	Année 3
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Désignation de la dépense			
	-charges à caractère général		33 000 €	33 000 €
	- Personnel		180 000 €	180 000 €
	- Dotations aux amortissements		31 473 €	31 473 €
	- Frais financiers		14 132 €	14 132 €
	- Total prévisionnel		258 605 €	258 605 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	Désignation de la dépense			
	- Travaux	342 360 €		
	- Honoraires, charges foncières, Mobilier, aménagt intérieur (hors coût terrain)	55 000 €		
	- Total Investissement	397 360 €		

RECETTES	MONTANT (HT)	%
Total investissement	397 360 €	100 %
AUTOFINANCEMENT	79 472 €	20 %.
SUBVENTIONS	451 680 €	80 %.
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT.....	79 472 €	20 %.
ETAT (DDR)	79 472 €	20 %.
CAF	158 944 €	40 %.

Madame FONT propose de solliciter le concours financier le plus élevé possible de l'Etat au titre de la dotation de développement rural, du Département et de la CAF de Montpellier sur ce programme de réalisations communautaires.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le dossier de demande de subventions susvisé.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le dossier de demande de subventions et le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE le concours financier le plus élevé possible de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural, du Département et de la CAF de Montpellier sur ce programme de réalisations communautaires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO